



Achat d'action via des BSPCE

Par pierreg67

Bonjour,

Je souhaiterais acheter des actions de mon entreprise via des BSPCE qui m'ont été donnés.
Je ne souhaite pas en acheter beaucoup, faute de liquidité pour le moment.
L'entreprise me dit que je ne peux les acheter que par tranche de 125

L'entreprise me veste 500 BSPCE selon le plan d'exercice suivant :

Les BSPCE2022 sont exerçables par leur titulaire en une ou plusieurs fois pendant une durée de DIX (10) ans à compter de leur attribution par le Président, soit au plus tard le 8 mars 2033, avec le calendrier d'exercice suivant :

- ° hauteur d'un quart du nombre de BSPCE2022 attribués à chaque Bénéficiaire à compter du 1/1/2024,
- ° hauteur d'un quart du nombre de BSPCE2022 attribués à chaque Bénéficiaire à compter du 1/1/2025,
- ° hauteur d'un quart du nombre de BSPCE2022 attribués à chaque Bénéficiaire à compter du 1/1/2026,
- ° hauteur d'un quart du nombre de BSPCE2022 attribués à chaque Bénéficiaire à compter du 1/1/2027,

Suis-je obligé d'acheter les actions par lot de 125 (un quart de 500) ou puis-je en acheter que 100, 50 ou même moins?

Merci d'avance